

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 6 novembre 2015 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne)**

NOR : INTJ1526364A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne) prend l'appellation de Val-d'Issoire à compter du 1^{er} janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Val-d'Issoire exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Mézières-sur-Issoire	Bussière-Boffy Bussière-Poitevine Gajoubert Mézières-sur-Issoire Montrou-Sénard Mortemart Nouic Saint-Barbant Saint-Martial-sur-Isop	Ancienne appellation
Val-d'Issoire	Nouvelle appellation	Bussière-Poitevine Gajoubert Montrou-Sénard Mortemart Nouic Saint-Barbant Saint-Martial-sur-Isop Val-d'Issoire